

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 décembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1490)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1383

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 39

ÉTAT B

Mission « Travail et emploi »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Accès et retour à l'emploi	10 000 000	0
Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi	0	0
Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	0	0
Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail	0	0
Maisons de l'emploi (<i>ligne supprimée</i>)	0	10 000 000
TOTAUX	10 000 000	10 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement procède au rétablissement des crédits de la mission « Travail et emploi » votés en première lecture à l'Assemblée nationale. Il se décompose en :

- une majoration de 10 000 000 € en autorisations d'engagement et de 10 000 000 € en crédits de paiement du programme « Accès et retour à l'emploi » ;
- une minoration de 10 000 000 € en autorisations d'engagement et de 10 000 000 € en crédits de paiement du programme « Maisons de l'emploi », qui est supprimé.